



EXIGEONS UNE AMÉLIORATION DU COÛT DES TRANSPORTS EN ILE-DE-FRANCE POUR LES RETRAITÉS PARISIENS

Au passage en retraite, chacun subit une diminution d'environ 20 à 30 % de son revenu. Par ailleurs, le remboursement d'une partie du titre de transport par l'employeur disparaît. Nombreux sont ceux et celles qui doivent faire des choix dans leurs dépenses et qui restreignent leurs déplacements.

A Paris, sur 417 000 retraités de plus de 60 ans, 140 000 bénéficient de la carte Emeraude à partir de 65 ans et sous condition de payer moins de 2 028 € d'impôt sur le revenu. Par ailleurs, cette carte permet la gratuité des transports bus et métro intramuros seulement.

Pour les retraités habitant les autres départements d'Ile-de-France, la situation est sensiblement différente. Au résultat, seulement 200 000 retraités (sur 1,5 million de plus de 60 ans), soit 16 %, bénéficient d'une réduction. C'est un handicap important !

Depuis le 1er juillet, les transports franciliens ont augmenté de 2,7 %. Cette hausse s'ajoute aux hausses consécutives des dernières années, largement supérieures à l'inflation.

Nous devons donc agir pour permettre à l'ensemble des retraités de rester actifs en

avançant dans l'âge, d'avoir des activités culturelles, sportives et de loisirs, d'aller voir leurs proches afin de lutter contre l'isolement et la perte d'autonomie. De plus, les retraités produisent aussi du lien social, que ce soit au plan associatif, politique ou syndical. Enfin, ils jouent un rôle social important.

En mars 2010, pendant la campagne pour les élections régionales, Jean-Paul Huchon s'était engagé à demander l'harmonisation des conditions d'âge et de ressources pour l'ensemble des départements. Nous attendons la concrétisation...

A l'instar de la carte « Imagine R », réservée aux jeunes, la CGT demande la mise en place d'un titre spécial Senior à demi-tarif, sans conditions d'âge, de ressources, permettant de circuler dans toutes les zones de l'Ile-de-France.

La CGT a fait des propositions au Conseil Régional pour le financement de cette carte.

Pour Paris, nous demandons également l'attribution de la carte Emeraude dès 60 ans et l'amélioration des conditions d'attribution.

Le Conseil Régional débattera le 17 novembre de la prise en charge des titres de transport par le STIF (syndicat des transports d'Ile-de-France) et la région.

Porteurs de ces exigences avec les retraités de toute la région parisienne, les retraités CGT de Paris vous invitent à participer

au RASSEMBLEMENT devant le Conseil Régional

JEUDI 17 NOVEMBRE 2011 À 9 H 30

57 rue de Babylone Paris 7^e (métro Saint-François Xavier ligne 13)